



RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01121
Numéro SIREN : 793 831 678
Nom ou dénomination : 2M2C COURTAGE

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2017 sous le numéro de dépôt 9571

2M2C COURTAGE
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 €
Siège Social : 1050 chemin des exquerts - 84170 MONTEUX
RCS AVIGNON 793 831 678

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires

réunie le 30/06/2017

L'an deux mille SEPT
Le 30 juin,
A 09 heures 30,

Les actionnaires de la société **2M2C Courtage**, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000€, divisé en 200 actions de 15 € chacune, dont le siège social est situé, 1050 Chemin des Exquerts - 84 170 MONTEUX, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social à MONTEUX, sur convocation faite par le Président selon lettre remise en main propre à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par M. Alain PICTON, en sa qualité de Président.
M. Dominique MASSON est appelé comme scrutateur.
Groupe ASSUREMA est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 200 actions sur les 200 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence reprenant la liste des actionnaires et les pouvoirs des actionnaires représentés,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que le texte du projet des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, conformément au délai fixé par les statuts.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

2 M2C COURTAGE
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 €
Siège Social : 1050 chemin des exquerts - 84170 MONTEUX
RCS AVIGNON 793 831 678

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et décide d'affecter le bénéfice de 31 281€ de cet exercice au compte "report à nouveau" qui devient créateur et s'élève désormais à 27 104 €.

L'Assemblée constate que l'affectation du résultat au compte report à nouveau a pour conséquence de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social soit à hauteur de 30 104€.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

Certifié conforme
Le Président

